

# Webinaire – Campagne PSF 2026

Présentation et organisation de la campagne · Questions / Réponses

## Intervenantes

Benoit Gallet Directeur Technique Nationale

Sophie Raffy — Co-Présidente de la commission développement

Géraldine Bonenfant — DTNA Référente PSF

## Partenaire institutionnel

En partenariat avec l'Agence Nationale du Sport



## Ouverture du Webinaire

---

Ce webinaire marque le lancement officiel de la campagne PSF 2026. Il vise à présenter les modalités, les priorités et les règles de dépôt des dossiers de subvention pour l'ensemble des structures affiliées à la Fédération Française de Hockey.

# Comprendre le PSF en bref

## Le Projet Sportif Fédéral (PSF), c'est quoi ?

Une aide financière de l'État (via l'ANS) pour développer le hockey.

Un levier pour faire grandir votre club (licenciés, structuration, projets).

Un dispositif piloté par la FF Hockey, au plus proche des territoires.

### Concrètement pour votre club :

Vous déposez 1 dossier pour 1 à 2 actions (PSF 2026).

Votre projet doit répondre aux priorités fédérales et nationales.

La subvention finance des actions concrètes (et non le fonctionnement global).

### Exemples de projets financés :

- Développer son école de hockey
- Lancer une action de féminisation
- Accueillir du para hockey
- Intervenir en milieu scolaire ou QPV/ZRR

**Le PSF n'est pas une aide automatique : c'est un financement de projets structurés et utiles au développement du hockey.**

**Outil central : La plateforme numérique « Le Compte Asso » (Dépôt des dossiers, suivi de l'instruction, justification financière)**



## PSF 2025 - Chiffres Clés

Le Projet Sportif Fédéral (PSF) est un mécanisme essentiel de financement par lequel l'État, via l'Agence Nationale du Sport (ANS), soutient activement le développement sportif au niveau local. L'ANS attribue une enveloppe globale à la FFH, qui la redistribue ensuite stratégiquement aux clubs, aux comités départementaux et aux ligues régionales afin de stimuler l'innovation et la croissance du hockey.

# 302 200

**Budget global**

Montant total de l'enveloppe PSF (Part territoriale hors emploi) allouée en 2025.

# 10 700

**Soutien Outre-mer**

Part spécifique de l'enveloppe dédiée aux territoires d'Outre-mer en 2025.

# 112

**Structures bénéficiaires**

Nombre de clubs, comités et ligues ayant reçu un financement PSF en 2025.

Ces chiffres témoignent de l'impact significatif du PSF sur le terrain, permettant à de nombreuses structures de concrétiser leurs projets de développement et de renforcer la pratique du hockey partout en France.

# Campagne PSF 2026 – Dates Clés



# Modifications relatives aux objectifs et au dépôt des dossiers

Cette section présente les principales évolutions de la campagne PSF 2026 concernant les objectifs thématiques, les critères de recevabilité administrative et les règles de dépôt des projets.

# Objectifs de répartition de l'enveloppe – Priorités thématiques

**Le PSF finance spécifiquement le développement du hockey sur gazon à travers des actions ciblées répondant aux priorités fédérales et nationales.**

## Hockey Éducatif

Programmes d'initiation, écoles de hockey et actions périscolaires pour développer la pratique dès le plus jeune âge.

## Para Hockey

Développement du hockey adapté et du hockey fauteuil pour une pratique inclusive et accessible à tous.

## Hockey Santé Bien-Être

Programmes axés sur le bien-être, la prévention et le sport-santé pour tous les publics.

## Structuration Fédérale

Formation des encadrants, accompagnement vers la professionnalisation et renforcement des clubs.

## Accession au Haut Niveau

(Uniquement pour les ligues) Détection, perfectionnement et organisation de compétitions territoriales pour les talents de demain.

# Priorités transversales 2026

## Développement durable

Les structures sont invitées à inclure une démarche écoresponsable dans leurs projets : manifestations sportives, équipements, etc.

## Hockey éducatif — spécificités

Seules les actions hors temps scolaire sont éligibles, sauf dans le cadre de dispositifs conjoints ministères Éducation nationale / Sports (circulaire interministérielle n° 2017-116).

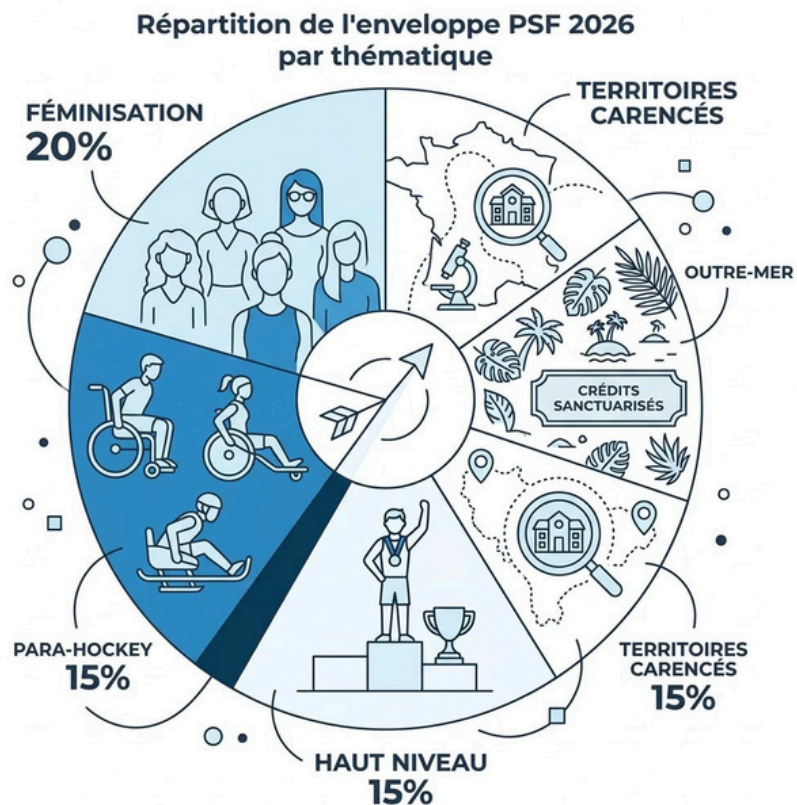
## Lutte contre les violences

Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation contre toutes les formes de violence dans le sport (crédits PST mobilisables).

## Dispositifs publics

Intégrer dans les projets : 2h de sport en plus au collège et Pass'Sport pour maximiser l'impact et l'éligibilité des actions.

# Objectifs de répartition de l'enveloppe – Priorités thématiques



## Objectifs chiffrés 2026

- **Féminisation** : tendre vers 20 % des crédits
- **Para-Hockey** : tendre vers 15 % (vs 10 % en 2025)
- **Haut niveau** : maximum 15 % (ligues uniquement)
- **Outre-mer** : crédits sanctuarisés
- **Territoires carencés** : attention particulière, sans objectif chiffré

# Recevabilité administrative – Nouveautés

## Liste des dirigeants — Obligatoire

L'association doit mettre à jour la liste des dirigeants sur [service-public.fr](https://service-public.fr), enregistrer le récépissé et le téléverser sur le Compte Asso. Cette liste doit être en adéquation avec les statuts et le bureau directeur sur l'intranet fédéral. Chaque membre doit être licencié.

## Contrat d'Engagement Républicain (CER)

En vigueur depuis le 02/01/2022, ce contrat est un préalable obligatoire à l'octroi de toute subvention publique, dont la subvention PSF. Tout manquement entraîne le retrait de la subvention. Retrouvez les principes sur Légifrance. Document disponible en annexe 4 de la note de cadrage.

# Recevabilité administrative – Conditions d'affiliation

## Affiliation FFH

La structure doit être affiliée à la Fédération Française de Hockey et justifier d'au moins un an d'exercice juridique.

## 2ème année

Le nombre d'adhérents doit être supérieur à 15 pour être éligible à la subvention.

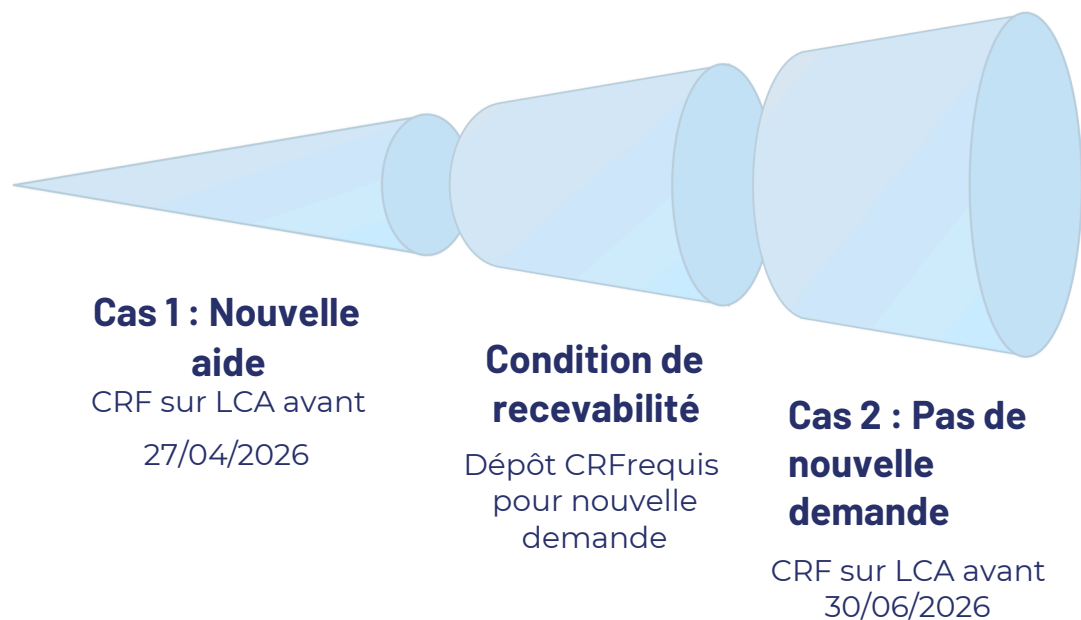
## 1ère année d'existence

Aucun critère de nombre d'adhérents requis pour la première année d'existence de la structure.

## 3ème année et au-delà

Le nombre d'adhérents doit être supérieur à 25 pour bénéficier du soutien PSF.

# Compte Rendu Financier (CRF)



## Points essentiels

- **Aucun report d'action** sur 2026 n'est possible
- Le dépôt du CRF est une **condition de recevabilité** pour toute nouvelle demande
- Tous les CRF doivent être saisis sur la plateforme **LCA**

📄 Cas particulier : le **CRF intermédiaire** fait l'objet d'un traitement spécifique. Se référer à la note de cadrage pour les modalités détaillées.

# Règles générales de dépôt des projets

**1**

## **Dispositif éligible obligatoire**

Chaque projet doit être obligatoirement lié à un dispositif éligible défini. Un seul dossier par structure, même si plusieurs projets sont déposés.

**3**

## **Maximum 2 projets**

- Clubs : 2 max, dont 1 en lien avec les priorités ANS chiffrées (Féminisation/Para-Hockey).
- Comités dép. : 2 max, dont 1 collaboratif avec les clubs.
- Ligues : 2 max, dont 1 collaboratif avec comités ou clubs.

**5**

## **Fonds publics totaux maximum par projet**

80 % du budget total de l'action

**2**

## **Diversité des dispositifs**

Plusieurs projets sont possibles mais ils doivent être liés à des dispositifs différents. Ex : impossible de déposer 2 projets féminisation.

**4**

## **Montants minimum**

Subvention minimum de 1 500 € (750 € minimum par action).  
Seuil abaissé à 1 000 € pour les territoires carencés (ZRR).

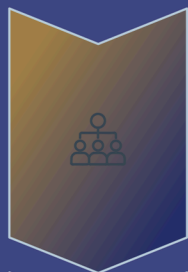
**6**

## **Achat de petit matériel maximum**

500 € HT par projet

# Organisation PSF 2026

Une organisation à deux niveaux pour plus d'équité et de proximité.



## Commission Nationale PSF

Présidée par **Sophie Raffy**, elle valide les décisions finales en séance plénière. Composée de représentants de l'ANS, du DTN, des ligues et comités, et d'experts. Instruit les dossiers comités et ligues.



## 12 Commissions Territoriales

Une par région. Elles instruisent les dossiers clubs au plus près du terrain, accompagnées de binômes élu/technicien.

**Déontologie** : Chaque membre signe une charte d'éthique. Les déclarations de conflits d'intérêts sont obligatoires et les représentants de l'État sont invités en observateurs.

# ***CARTOGRAPHIE ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES***



# ***CARTOGRAPHIE COMMISSION TERRITORIALES***



## Les priorités PSF 2026 – Vue d'ensemble

Code	Thématique	Objectifs opérationnels	Enveloppe
<b>FFH1</b>	Hockey éducatif	Développer le hockey hors club : écoles, collèges, lycées, universités ; formations des acteurs	Attention particulière
<b>FFH2</b>	Féminisation	Développement en nombre et en compétence des joueuses, dirigeantes, officielles, encadrantes	Tendre vers 20 %
<b>FFH3</b>	Territoires carencés	Rendre accessible la pratique en QPV, ZRR et cités éducatives	Tendre vers 8 %
<b>FFH4</b>	Para-Hockey	Accueil des personnes en situation de handicap, inscription Handiguide obligatoire	Tendre vers 15 %
<b>FFH5</b>	Structuration fédérale	École de Hockey, nouveaux créneaux, formations EHF/FIH	—
<b>FFH6</b>	Hockey santé bien-être	Pratique adaptée aux pathologies chroniques ou à visée de bien-être	Attention particulière
<b>FFH7-8-9</b>	Hockey durable et Ethique	Pratiques éco-responsable et citoyenne	—
<b>FFH9-10-11</b>	Accession haut niveau	Filières de haut niveau (ligues uniquement)	Maximum 15 %

# Hockey Éducatif – Dispositifs éligibles

L'appellation « hockey éducatif » renvoie à la pratique des jeunes scolarisés hors temps scolaire (de la maternelle à l'université). Les actions sur le temps scolaire ne peuvent être financées, que s'ils sont en lien avec un dispositif Ministériel.



Les

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<b>L'appellation « hockey éducatif » renvoie à la pratique des jeunes scolarisés hors temps scolaire (de la maternelle à l'université)</b> Pour vous aider à concevoir vos projets, consulter la page dédiée :			
FFH1a	Clubs, CD, Ligues	Organisation d'actions ou tournoi(s), en dehors du temps scolaire, en lien avec un partenaire national (USEP, UNSS, UGSEL, UFOLEP) Participation aux circuits de compétitions UNSS et/ou FFSU	-1 convention signée avec un partenaire national -N <sup>bre</sup> d'actions déclarées en Pass Hockey -N <sup>bre</sup> d'équipes inscrites aux CdF UNSS/FFSU -N <sup>bre</sup> de licences découvertes -
FFH1b	Clubs, CD	Stage vacances hockey dont l'objet est de faire la passerelle entre le hockey scolaire et le hockey en club	-N <sup>bre</sup> de licences découvertes -N <sup>bre</sup> d'actions déclarées en Pass Hockey -50% du public touché n'est pas encore membre d'un club
FFH1c	Clubs	Projets dans le cadre du label Génération 2024	-N <sup>bre</sup> d'actions déclarées en Pass Hockey
FFH1d	CD, ligues	Formations des CPC / CPD, étudiants en STAPS ou personnes en formation dans la filière sportive (BPJEPS APT, CQP ALS, BAFA sport et autres formations aux métiers du sport), professeurs des écoles, professeurs d'EPS ET des éducateurs territoriaux, animateurs, etc.	-N <sup>bre</sup> de personnes formées, -N <sup>bre</sup> d'actions de formation, -Signature d'une convention avec les services de l'éducation nationale.
FFH1e	Clubs	Promouvoir le hockey comme outil éducatif en combinant soutien scolaire et pratique du hockey	-N <sup>bre</sup> de licences découvertes -N <sup>bre</sup> de jeunes participants au programme
<b>Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : toutes les actions sur le temps scolaire</b>			

## Féminisation – Dispositifs éligibles

Cible le développement en nombre et en compétence des joueuses, dirigeantes, officielles et encadrantes. Le public cible doit être obligatoirement féminin (public mixte non accepté). Consulter le Plan de Féminisation FFH.

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p><b>Cible le développement en nombre et en compétence des joueuses du loisir jusqu'au plus haut niveau, des dirigeantes, des officielles et des encadrantes. Le public cible doit être obligatoirement féminin (public mixte non accepté).</b> Pour vous aider à concevoir vos projets, consulter notamment le plan de féminisation sur <a href="#">la page dédiée à la Féminisation</a>.</p>			
FFH2a	Clubs, CD, ligues	Organisation d'une action dans le cadre de dispositifs nationaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>le Printemps du Hockey Féminin</li> <li>octobre rose</li> </ul> journée internationale du droit des femmes / du sport féminin	-N <sup>bre</sup> d'actions déclarées en <u>Pass Hockey</u> -N <sup>bre</sup> de <u>Pass Hockey</u> -N <sup>bre</sup> de participantes
FFH2b	Clubs	Mise en place de créneaux hebdomadaires adaptés et spécifiques à la pratique féminine. Ces créneaux peuvent être dédiés à la pratique loisir, section adulte en parallèle du baby Hockey, Hockey fitness ...	-N <sup>bre</sup> de licenciées féminines
FFH2c	CD	Participation d'une équipe féminine au TND U13	-Participation effective
FFH2d	Clubs, CD, Ligues	Actions de formation : <ul style="list-style-type: none"> <li><u>pour</u> les femmes dirigeantes (ex : en partenariat avec l'association <u>Femix'Sports</u>)</li> <li><u>pour</u> les officielles (juge, arbitre)</li> <li><u>pour</u> les encadrantes</li> </ul>	-Nbre de dirigeantes, officielles et encadrantes formées
<p><b>Attention, les actions suivantes ne peuvent pas être financées : financement des équipes masters, équipement des équipes si cette demande n'est pas intégrée dans un projet plus global de développement, actions de hockey éducatif, action de communication générale du club, projet présentant des objectifs de féminisation sans présenter le détail des actions mises en œuvre, projet « fourre-tout » assimilable à un projet de fonctionnement du club ne bénéficiant pas spécifiquement aux féminines.</b></p>			

# Territoires Carencés – Dispositifs éligibles

Rendre accessible la pratique du hockey aux personnes issues des territoires en QPV, ZRR et cités éducatives. Les actions seront associées à une communication sur le Pass'Sport pour favoriser la licenciation.

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p><b>Rendre accessible la pratique du hockey pour les personnes issues des territoires en QPV, ZRR et cités éducatives. Les territoires carencés sont identifiés en <u>QPV</u>, en <u>ZRR</u> et <u>cités éducatives</u>. Voir annexe 1.</b></p> <p>De manière à créer des ponts avec le club et favoriser la licenciation, ces cycles et animations seront notamment associés à une communication sur le <u>dispositif Pass'Sport</u> du ministère.</p>			
FFH3a	Clubs, CD, ligues	<p>Organisation de stages vacances en territoires carencés ou à destination d'un public issue d'un territoire carencé</p> <p>Organisation d'actions de promotion à destination spécifiquement des personnes issues des territoires carencés sur les installations de Hockey (objectif de faire sortir les personnes de ces territoires et favoriser l'inclusion).</p>	<p>-N<sup>bre</sup> de <u>Pass Hockey</u></p> <p>-N<sup>bre</sup> d'actions déclarées en <u>Pass Hockey</u></p> <p>-N<sup>bre</sup> de licenciés issus des <u>QPV, ZRR et cités éducatives</u>.</p> <p>-N<sup>bre</sup> licences découvertes</p>
FFH3b	Clubs, CD, ligues	<p>Organisation d'actions de promotion sur les installations du plan 5 000 équipements (terrains de proximité, terrains mobiles).</p> <p>Exemples : la caravane du sport, les tournées des city stade...</p>	<p>-N<sup>bre</sup> de <u>Pass Hockey</u></p> <p>-N<sup>bre</sup> d'actions déclarées en <u>Pass Hockey</u></p> <p>-N<sup>bre</sup> de licenciés issus des <u>QPV, ZRR et cités éducatives</u>.</p>
FFH3c	Clubs, CD, Ligues	<p>Mise en place de cycles de Hockey à destination des publics résidents en territoires carencés (centres sociaux, maisons rurales, etc) visant la création d'une passerelle entre ces territoires et les clubs</p>	<p>-N<sup>bre</sup> de <u>Pass Hockey</u></p> <p>-N<sup>bre</sup> d'actions déclarées en <u>Pass Hockey</u></p> <p>-N<sup>bre</sup> de licenciés issus des <u>QPV, ZRR et cités éducatives</u>.</p> <p>-Nbre de <u>Pass'Sport</u> délivrés</p>
<p><b>Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : les projets mélangeants des actions à destination des territoires carencés avec d'autres actions de fonctionnement du club.</b></p>			

# Para-Hockey – Dispositifs éligibles

Pratique des personnes en situation de handicap : moteur (Hockey fauteuil), mental/cognitif (Hockey adapté), sensoriel. Inscription sur [l'Handiguide des sports](#) OBLIGATOIRE. Conventionnement avec fédérations spécifiques (Handisport, Sport Adapté) recommandé.

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p><b>L'appellation « Para Hockey » renvoie à la pratique des personnes en situation de handicap (moteur avec le Hockey fauteuil, mental et/ou cognitif avec le Hockey adapté et enfin sensoriel). Pour le Para hockey, le conventionnement avec les fédérations spécifiques (Handisport, Sport Adapté) à l'échelon territorial d'intervention est recommandé, l'inscription sur <a href="#">l'Handiguide des sports</a> est OBLIGATOIRE.</b></p> <p>De manière à favoriser la licenciation de ces publics, nous incitons les structures à communiquer sur le <a href="#">dispositif Pass'Sport</a> du ministère accessible aux personnes en situation de handicap sous conditions.</p>			
FFH4a	Clubs	Accueil de personnes en situation de handicap et/ou mise en place d'une section de pratique partagée ou dédiée Para Hockey (Hockey adapté et/ou Hockey fauteuil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N<sup>bre</sup> de licenciés en situation de handicap</li> <li>- N<sup>bre</sup> de personnes valides sensibilisées</li> <li>Inscription à <a href="#">l'Handiguide des sports</a></li> </ul>
FFH4b	Clubs, CD, Liges	Mise en place d'animations ou de cycles en partenariat avec des institutions spécialisées (IME, IMPRO, ESAT, EREA, classe Ulis, FFHandisport, FF Sport Adapté ...) ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N<sup>bre</sup> de Pass Hockey</li> <li>- N<sup>bre</sup> d'interventions</li> <li>- N<sup>bre</sup> de conventions signées</li> <li>- N<sup>bre</sup> de partenariats développés</li> </ul>
FFH4c	Clubs, CD, liges	Organisation d'actions de promotion ou de rassemblements pour les personnes en situation de handicap. Hors club	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N<sup>bre</sup> de Pass Hockey</li> <li>- N<sup>bre</sup> d'actions déclarées en Pass Hockey</li> <li>- N<sup>bre</sup> de personnes valides sensibilisées</li> <li>Satisfaction des publics initiés</li> <li>-N<sup>bre</sup> de tournois</li> </ul>
FFH4d	Clubs	Action de fidélisation des clubs via la participation aux événements inclusifs proposés par la FF Hockey : Challenge National Hockey fauteuil et Hockey adapté (11 et 12 avril 2026)	-N <sup>bre</sup> d'équipe(s) ou de joueur(s)/joueuse(s) engagés à titre individuel sur le challenge National
FFH4e	Clubs, CD, liges	Clubs : Participation des dirigeants et encadrants de la structure, au programme de sensibilisation " <a href="#">club inclusif</a> " du Comité Paralympique et Sportif Français ; et autres programmes du CPSF. Liges et Comités Départementaux : Accompagnement des clubs dans leur projet d'accueil.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-N<sup>bre</sup> de personnes formées</li> <li>-Projet d'accueil formalisé et initié (le projet doit au moins être en construction et non forcément achevé)</li> </ul>

# Structuration Fédérale — Dispositifs éligibles

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<b>Actions de structuration fédérale</b>			
FFH5a	Club, CD, Ligue	Création de club satellite ou investissement de nouveaux lieux de pratique, Animation des nouveaux équipements de proximité créés dans le cadre du plan fédéral « un terrain, un club, un emploi ».	-Nbre de nouveaux pratiquants
FFH5b	Club	Participation des bénévoles de l'école de Hockey à des formations : parents accompagnateurs, arbitrage, PSC1, EHF, FIH	-Nbre de bénévoles et officiels formés au cours de la saison
FFH5c	Club, CD, Ligue	Création d'un créneau de hockey loisir mixte ou de championnat de type loisir/compétitif, notamment Hockey à effectif réduit (à 7 ...).	-Nombre de tournois organisés
FFH5d	CD	Organisation de stages U13 et engagement TND U13 (développement et/ou compétition) de préparation dans le cadre du TND U13. (Les actions demandant une subvention uniquement sur les déplacements en compétition et n'intégrant pas de stages de préparation ne pourront pas être financées)	-Volume horaire d'entraînement du/des collectif(s) (stages + compétitions préparatoires inclus)
FFH5e	CD, Ligue	Participer à des actions de formation labellisées par l'EHF et la FIH (éducateur, dirigeant, encadrant, officielle). Retrouvez l'offre de formation <a href="#">sur le site internet</a> via la rubrique Formation	-Participation effective à la formation -Nbre de personnes formées -Volume horaire
FFH5f	Liges	Organiser une <u>MasterClass</u> « Structuration École de hockey » via le dispositif Fédéral	-Participation effective à la formation -Nbre de personnes formées
FFH5g	Club, CD, Ligue	Organisation d'actions promotionnelles Hockey à l'occasion de l'accueil d'un stage / match de l'EDF Homme ou Dame (jeunes et senior) pour les licenciés du club et le grand public	-Nbre de licenciés touchés -Nbre de <u>Pass Hockey</u> saisi
<b>Attention, aucune autre action ne peut être financée dans ce dispositif.</b>			

# Hockey Santé Bien-Être – Dispositifs éligibles

Pratique du Hockey adaptée aux problématiques de santé, à destination de personnes atteintes d'une pathologie chronique ou à visée de bien-être.

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p><b>L'appellation Hockey santé bien-être renvoie à la pratique du Hockey dans le cadre d'une pratique adaptée aux problématiques de santé, à destination de personnes atteintes d'une pathologie chronique ou à visée de bien-être.</b></p>			
FFH6a	Clubs, CD, Liges	Mise en place d'actions de promotion dans le cadre des journées « sentez-vous sport » spécifiquement en lien avec la thématique de la santé et du bien-être.	-N <sup>bre</sup> de <u>Pass Hockey</u>
FFH6b	Clubs, CD, Liges	Mise en place de cycles de hockey adaptés aux problématiques de santé ou à destination de personnes atteintes d'une pathologie chronique (ex : hockey en marchant, pratiques adaptées, <u>FitHockey</u> ..). Il est recommandé de mettre en place ses actions en partenariat avec les acteurs du système de santé (Maison Régionale Sport Santé, Agence Régionale de santé, CPAM, EHPAD ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N<sup>bre</sup> de cycles mis en place</li> <li>- N<sup>bre</sup> de licenciés inscrit dans les cycles de Hockey de santé.</li> <li>-Obtention d'un label sport santé</li> <li>- N<sup>bre</sup> de partenariats créés</li> </ul>
FFH6c	Clubs	Mise en place d'un créneau de pratique régulier à des visées de santé et du bien-être.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N<sup>bre</sup> de séances réalisées</li> <li>- N<sup>bre</sup> de licences prises</li> <li>- N<sup>bre</sup> de partenariats créés</li> </ul>
<p><b>Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : les actions de type « sport pour tous » n'entrent pas dans ce dispositif (tournois de Hockey loisir, baby Hockey, entraînement et déplacements sur les compétitions Masters ou tournois Vétérans).</b></p>			

# Hockey Éco-Responsable – Dispositifs éligibles

L'appellation « Hockey éco-responsable » renvoie à la pratique du hockey dans le cadre d'une démarche responsable et durable.

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<b>L'appellation Hockey éco-responsable renvoie à la pratique du Hockey dans le cadre d'une pratique responsable.</b>			
FFH7a	Clubs, CD, Liges	Mise en place d'une session "nettoyage de printemps" pour ramasser les déchets dans la commune de son club	-Nbre de <u>participant.e</u> -Nbre d'évènements organisés
FFH7b	Clubs, CD, Liges	Organiser des journées ou des sessions dédiées à des activités sur l'écologie	-Nbre de <u>participant.e</u> -Nbre d'évènements organisés

# Hockey Éthique et Citoyenneté – Dispositifs éligibles

L'appellation « Hockey éco-responsable » renvoie à la pratique du hockey dans le cadre d'une démarche responsable et durable.

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<b>L'appellation Action d'éthique et citoyenneté renvoie à la pratique du Hockey dans le cadre d'une pratique responsable.</b>			
FFH8a	Clubs, CD, Liges	Action <u>eco</u> -citoyenne ou action visant à faire respecter les valeurs du sport (par exemple tee-shirt ou panneaux pour demander aux parents de respecter les enfants, les arbitres <u>etc</u> et relayer les valeurs du hockey, respect des arbitres).	-Nbre de goodies distribués -Nbre d'évènements organisés
FFH8b	Clubs, CD, Liges	Organiser des journées ou des sessions dédiées à des thématiques citoyennes (lutte contre les discriminations, le harcèlement, les violences)	-Nbre de participant.es -Volume horaire
<u>FFHc</u>	Clubs, CD, Liges	Organiser des évènements (matches ou tournois) dont les bénéfices sont reversés à des associations caritatives, sensibilisant par la même occasion les membres à des causes importantes	-Nbre de bénéficiaires

# ETR – Encadrement

Ce dispositif est réservé aux ligues / comités pour financer des actions en faveur des filières de haut niveau

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<b>Ce dispositif est réservé aux ligues / comités pour financer des actions en faveur des filières de haut niveau</b>			
FFH9a	Ligues	Mise en place d'actions de formation pour le développement des compétences d'entraînement et de perfectionnement : DF1, DF2, DF3, formation continue d'entraîneurs, .... Organisation d'une « <u>Masterclass Performance</u> » dans le cadre de du dispositif fédéral	- Nombre de journées formation - Publics visés par les offres de formation - Types de formation programmée (fédérales, continue, ...)
FFH9b	Ligues	Coordination et structuration de l'ETR	- Projet de l'ETR - Organigramme de l'ETR

## ETR – Détection

Ce dispositif est à destination de «licenciés-adhérents » sous forme d’entraînement, stage ou regroupement visant à identifier des potentiels prometteurs. Des indicateurs clairs en termes de public cible et d’objectifs de résultats devront être identifiés.

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<b>Ce dispositif est à destination de « licenciés-adhérents » sous forme d’entraînement, stage ou regroupement visant à identifier des potentiels prometteurs. Des indicateurs clairs en termes de public cible et d’objectifs de résultats devront être identifiés.</b>			
FFH10a	Ligues	Organisation de stages de préparation et de détection (pour les ligues n'ayant pas mis en place un Centre Régional d'Entrainement)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'heures</li><li>- Nombre de jeunes ciblés</li><li>- Qualification de l'encadrement</li><li>- Planning annuel de l'ETR</li></ul>
FFH10b	Ligues	Participation aux compétitions fédérales de référence chez les jeunes garçons et filles ( <u>Interligues</u> U15)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'équipes engagées</li></ul>

## ETR – Perfectionnement

Ce dispositif vise à accompagner les structures dans le financement de créneaux complémentaires pour une pratique sportive intensive (entraînement, stage, regroupement). Uniquement pour les ligues ayant un CRE labellisé ou Ayant intégré le Projet féminin « Brisbane 2032 »

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p><b>Ce dispositif vise à accompagner les structures dans le financement de créneaux complémentaires pour une pratique sportive intensive (entraînement, stage, regroupement)</b></p> <p><b>Uniquement pour les ligues ayant un CRE labellisé ou Ayant intégré le Projet féminin « Brisbane 2032 »</b></p>			
FFH11a	Ligues	<p>Organisation régulière d'entraînements régionaux (ou infra régionaux) de perfectionnement pour les meilleures jeunes filles U15</p> <p><u>Ou</u></p> <p>Structuration et animation d'un Centre Régional d'Entraînement  <a href="https://www.ffhockey.org/documents/developpement/1286-guide-cre-vdef-avril2022/file.html">https://www.ffhockey.org/documents/developpement/1286-guide-cre-vdef-avril2022/file.html</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du cahier des charges FF Hockey</li> <li>- labellisation du CRE</li> <li>- Projet Régional féminin« Brisbane 2032 »</li> </ul>
FFH11b	Ligues	<p>Organisation régulière d'entraînements régionaux (ou infra régionaux) de perfectionnement pour les meilleures U13 / U15</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation sportive annuelle</li> <li>- Fréquence des entraînements</li> <li>- Nombre de <u>joueur.euse.s ciblé.e.s</u></li> <li>- Qualification de l'encadrement</li> </ul>
FFH11c	Ligues	<p>Organisation de stages techniques et d'expertise pour les clubs (travail du PC, stage spécifique gardiens, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'heures</li> <li>- Nombre de personnes ciblées</li> </ul>

# Récapitulatif & Prochaines Étapes

01

## Préparer votre dossier

Vérifier les critères de recevabilité, mettre à jour la liste des dirigeants sur [service-public.fr](https://service-public.fr), souscrire au CER.

02

## Choisir vos dispositifs

Identifier les dispositifs éligibles (FFH1 à FFH7) correspondant à vos projets, en lien avec les priorités ANS 2026.

03

## Déposer avant le 27/04/2026

Soumettre la demande de subvention ET les CRF sur la plateforme LCA avant minuit le 27 avril 2026.

04

## Ressources disponibles

Consulter la page PSF FF Hockey pour la note de cadrage, les webinaires et toute la documentation d'accompagnement.